



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00223

Numéro SIREN : 451 321 335

Nom ou dénomination : CARREFOUR HYPERMARCHES

Ce dépôt a été enregistré le 10/06/2016 sous le numéro de dépôt 8107

CARREFOUR HYPERMARCHES
SAS au capital de 6.922.200 Euros
Siège Social : 1, Rue Jean Mermoz
ZAE Saint-Guénault
91002 EVRY
451 321 335 RCS EVRY

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 13 MAI 2016

Les soussignés :

- | | |
|---|----------------------|
| - CARREFOUR FRANCE SAS
Propriétaire de | 54.643 actions |
| - GM CARREFOUR SAS
Propriétaire de | 1.933 actions |
| représentées par Monsieur Noël PRIOUX,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, | |
| - HYPARLO SAS
Propriétaire de | 5.841 actions |
| - GUYENNE ET GASCOGNE SAS
Propriétaire de | 6.805 actions |
| représentées par Monsieur Alain GAUVIN,
ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, | |
| Total égal au nombre d'actions
composant le capital social | <hr/> 69.222 actions |

En leur qualité de seuls associés détenant la totalité des actions composant le capital social de la société CARREFOUR HYPERMARCHES,

Monsieur Alain RABEC intervenant également aux présentes,

Après avoir :

- indiqué que l'**ordre du jour** des décisions objet des présentes est le suivant :

En matière ordinaire

- nomination d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire ;
- pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

- constaté que le quorum est atteint pour le vote des décisions objet des présentes,

Ont statué sur toutes les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Les associés, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Eric BOURGEOIS de ses fonctions de président à compter de ce jour, nomment en qualité de nouveau président de la société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, Monsieur Alain RABEC.

Le président exercera ses fonctions conformément aux dispositions légales et statutaires et ne percevra pas de rémunération pour l'exercice de ces fonctions.

Monsieur Alain RABEC déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

SECONDE DECISION

Les associés confèrent tous pouvoirs :

- au président, à Monsieur Jean-Claude LE NECHET et à Madame Marianne PILLET, pouvant agir séparément, à l'effet de certifier conforme tous documents afférents directement ou indirectement aux décisions résultant des présentes (procès-verbal ...) ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Ils confèrent plus particulièrement tous pouvoirs au Cabinet ESPACE FORMALITES sis à CAEN (14) – 47 rue de l'Oratoire, à l'effet d'effectuer, auprès des divers organismes concernés (Greffes, Centre de Formalités des Entreprises, etc...), toutes les formalités de publicité légales subséquentes aux décisions objet des présentes, de procéder à toutes inscriptions modificatives au Registre du Commerce et des Sociétés, de remplir tous imprimés, de signer toutes pièces, de faire toutes déclarations, de verser toutes sommes et en recevoir quittance et, plus généralement, de faire le nécessaire pour la réalisation de ces formalités.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Le présent procès-verbal est signé par tous les associés et le nouveau Président.

Fait à Massy, le 13 mai 2016.

Noël PRIoux
Représentant les sociétés
CARREFOUR FRANCE
et GM CAAREFOUR

Monsieur Alain GAUVIN
Représentant les sociétés HYPARLO et
GUYENNE ET GASCOGNE

Monsieur Alain RABEC
Nouveau Président

POUR COPIE CONFORME

